

## Directeur technique / Directrice technique

Plier tout Déplier tout

Le·a directeur·rice technique prépare, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure de droit privé ou public.

Il·elle :

- Détermine et valide, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure, les conditions techniques de réalisation et d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.

- S'assure des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics au cours des spectacles, des événements et des manifestations.

- Met en adéquation les moyens humains, financiers et techniques par rapport aux besoins artistiques et culturels exprimés et validés.

- Supervise la mise en œuvre des spectacles, événements et manifestations tout au long de leur réalisation et exploitation.

- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.

- Organise la co-activité technique des lieux d'exploitation.

- Assure la gestion administrative des personnels techniques et des moyens matériels mobilisés, en lien avec les services compétents.

- Estime et établit le budget technique, en contrôle et valide la réalisation, dans le respect de l'enveloppe allouée par la structure.

- Négocie avec les fournisseurs.

- Organise l'entretien et la maintenance du matériel, des lieux et des bâtiments.

- Assure le suivi de la vérification réglementaire du matériel, des lieux et des bâtiments.

- Définit les besoins d'évolution du matériel et des locaux, et propose les projets et les investissements nécessaires.

- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

---